

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Martine JUNG

Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES, Docteur Yves LE TALLEC

Rapporteur : Madame Marie-Paule LEHMANN

**N° CP/2018/425 - 21030 - Accompagnement des aidants naturels**  
**Proposition d'attribution de subventions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile - aide aux aidants**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes, sur l'exercice 2018-2019 à :

- . ABRAPA, 54 160 €
- . APAMAD, 13 428 €
- . AJPA, 21 936 €
- . ARTENREEL, 2969 €
- . GENERATIONS MOUVEMENTS, 11 320 €
- . HOPITAL DE JOUR DE MOLSHEIM, 3 008 €
- . EHPAD DU STIFT, 6 270 €
- . MUTUELLE FRANCAISE GRAND EST, 4 480 €
- . SOLUTIA, 4 602 €
- . RESIDENCE DU PARC, 4 404 € ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention annexé, en pièce jointe au présent rapport, pour les exercices 2018-2019, en cours de consolidation avec les opérateurs porteurs d'actions validées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;

- autorise son président à le signer ;

- décide de verser une avance représentant 50% du montant maximum de la subvention pour chacun des opérateurs.

**Non participation au vote :** Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT,  
Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF,  
Madame Christiane WOLFHUGEL

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181210-lmc1123448-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/12/18